

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil syndical régulièrement convoqué le vendredi douze septembre, n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le code général des collectivités territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le jeudi dix-huit septembre, Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier Brémont.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
74	15	17

Objet de la délibération :

**Engagement pour le
Projet de Territoire
pour la Gestion de
l'Eau (PTGE) du
bassin de la Bresque
et demande de
subvention y afférent.**

PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Didier Brémont, Patrick Bonnet, Jacques Olès, Philippe Roux, Nicole Rullan.

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Karine Alsters, Alain Caymaris, Cédric Dubois, Jean-Pierre Souza.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Bernard de Boisgelin, Bernard Darchy (suppléant)

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Mireille Anillo, Didier Lemaitre.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone, Marjorie Viort.

ABSENTS REPRESENTES :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération Nathalie Gonzales représentée par Alain Caymaris.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Catherine Venturino-Gabelle représentée par Marjorie Viort.

ABSENTS EXCUSES :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Danielle Adoux-Copin, Claude Alemagna, Serge Balecchi, Liliane Boyer, Christophe Carrière, Bernard Chilini, Albert David, Raymond Gras, Marc Hébréard, Valérie Marcy, Hughes Martin, Claude Pianetti, Georges Rouvier, Richard Strambio.

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Ollivier Artuphel, Eric Audibert, Olivier Barthélémy, Gilbert Bringant, David Clercx, Jean-Michek Constans, Romain Debray, Jean Degoulet, Jérémy Giuliano, Laurent Gueit, Jean-Olivier Hoffmann, Luc Laumailier, Armand Morazzani, Jacques Paul, Gabriel Pich, Alain Ravanello, Nicolas Robin, Patrice Tonarelli, Claudine Vidal.

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Gilles Longo.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Thierry Bongiorno, Eric Collin, Dominique Lain, Jean-Luc Longour, Jean-Louis Portal, Yannick Simon, Marjorie Viort.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Stéphane Arnaud, Jean-Philippe Bersia, Bernard de Boisgelin, Nathalie Espitalier, Florent Palazolli, Franck Panizzi, Dominique Richard, Didier Vauzelle.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Patrick Bassand, Philippe Durand-Terrasson, Jean-Jacques Forniglia, Jacques Giusti, Nicolas Martel.

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Joannel Anglionin, Rolland Balbis, Fabien Briegne, Gilbert Riboulet, Patrick Vincentelli.

Pour la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : Laurent Giubergia.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marjorie Viort

RAPPORTEUR : Didier Brémont

Le bassin versant de la Bresque est régulièrement impacté par des assecs répétés, c'est pourquoi il a été classé en Zone de Répartition des Eaux a été classé par l'Etat (par l'arrêté du 27 novembre 2014, modifiant l'arrêté n°10-055 du 8 février 2010). Un enjeu particulier d'élaborer un Projet de Territoire de Gestion de l'Eau a donc émergé et le SMA qui pilote cette démarche a coconstruit avec les partenaires et les acteurs du territoire le PTGE.

Concrètement, cette démarche vise à :

- Comprendre l'état des ressources eaux sur le territoire au regard de ses principaux usages.
- Construire collectivement les orientations du projet de territoire à travers un programme d'actions concrètes pour permettre d'aboutir à un équilibre quantitatif de la ressource en eau, et ce, en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

L'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de la Bresque a été conduite par le Syndicat Mixte de l'Argens en suivant deux étapes. La première phase a fait l'objet d'un rapport intitulé « *Tome 1 : état des lieux et diagnostic* », présenté en Comité de Pilotage le 6 juillet 2023. Le « *Tome 2 : Trajectoire et plan d'actions* » établit un plan de gestion, avec des actions opérationnelles, qui puissent être mises en œuvre sur le terrain pour atteindre le bon état quantitatif.

Le programme compte 27 actions, validés en Comité de Pilotage le 25 avril 2025. Il couvre tout le territoire de la Bresque sur la période 2026 – 2031. En conséquence, il est proposé au Conseil Syndical de bien vouloir approuver le programme d'actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de la Bresque.

Au total, 14 actions sont portées par le Syndicat Mixte de l'Argens. Parmi ces actions, l'animation et les études envisagées nécessitent des investissements de la part du Syndicat Mixte de l'Argens, qui représentent 530 800€ TTC sur 6 ans. Parmi ces actions, l'animation et les études envisagées nécessitent des investissements de la part du Syndicat Mixte de l'Argens. Nos partenaires techniques et financiers que sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Sud PACA et le Conseil Départemental du Var devront être sollicités pour compléter chacun des plans de financement. Pour l'heure, un plan de financement global a été construit avec nos partenaires. Les services du Syndicat Mixte de l'Argens mettront tout en œuvre pour que la part d'autofinancement soit le plus faible possible. Dans un souci d'anticipation, il est préférable de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subventions pour les actions du PTGE.

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le lancement de la phase de mise en œuvre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de la Bresque,

CONSIDERANT l'intérêt du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau pour l'atteinte des objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE UN

D'APPROUVER le programme d'actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de la Bresque et la mise en œuvre des 14 actions sous Maitrise d'ouvrage du SMA,

ARTICLE DEUX

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers pour toutes les actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de l'Argens.

ARTICLE TROIS

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en lien avec l'objet de la présente délibération.



Le Président

Didier BREMOND

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai e recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.